

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Coordonnées producteur/agriculteur et/ou groupe d'opérateurs			
Producteur <input type="checkbox"/> (cocher la case)	Groupe d'opérateurs <input type="checkbox"/> (cocher la case)		
Nom (du producteur ou du responsable du groupe + compléter la liste des membres du groupe reprise ci-dessous)		
Structure juridique (ex. indépendant, association, ...)		
Adresse (si l'adresse où sont menées les activités bio est différente, notez-la aussi)	Rue – n°.....	CP – Localité	
	Adresse activités si différente :		
Tél :	GSM :	Fax :	
Mail		
N° TVA / n° établissement /		
Activités animales (Cas des groupes d'opérateurs, veuillez nous envoyer la liste des activités des animaux par membre du groupe)			
Le responsable de l'exploitation susmentionnée donne son accord au CdL afin que les organismes d'inspection puissent accéder à ses données SANITEL pour le n° de troupeau			
Cet accès est exclusivement réservé à l'utilisation dans le cadre de la certification biologique et ne peut pas être cédé à des tiers.			
Type	Nombre (à indiquer)	Type	Nombre (à indiquer)
Bovins < 1 an		Porcs	
Bovins de 1 à 2 ans		Truies ou verrats	
Bovins > 2 ans		Agneaux	
Vaches allaitantes (veau compris)		Brebis allaitantes	
Vaches laitières		Chèvres ou brebis laitières	
Juments allaitantes ou étalons		Poulets de chair	
Juments laitières		Poules pondeuses	
Dindes		Canards	
Lapins		Autres :	
...		...	



Comité du Lait
 rte. de Herve 104 – 4651 Battice
 Tel : 087/69.26.02
 Fax : 087/69.26.40
 E-Mail :
certification@comitedulait.be
 Internetseite: www.comitedulait.be

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Activités végétales (Pour les groupes d'opérateurs veuillez envoyer le tableau « notification parcelles », complet et signé pour chaque membre du groupe)

Complétez le tableau joint « notification parcelles » (FEU-BIO-00002) **ET** transmettez une copie de votre déclaration PAC avec les orthophotoplans.

Votre exploitation est-elle déjà en bio ?	Oui / non (barrez la mention inutile)
Si OUI, indiquez votre organisme certificateur précédent
Avez-vous aussi des activités non bio dans votre exploitation ?	Oui / non (barrez la mention inutile) Si oui, indiquez quelles activités ne sont pas en bio :
<p>Le début de la conversion débute au plus tôt à la <u>date de réception</u> par le CDL de la notification d'activité (avec la notification des parcelles) et du contrat en 2 exemplaires. Si vous démarrez votre engagement bio après cette date, veuillez mentionner la date prévue : Dans ce cas, la conversion ne débutera qu'à partir de cette date d'engagement. ATTENTION : le fait de renvoyer la notification ne donne pas le droit d'utiliser la mention « biologique »</p>	
Exercez-vous d'autres activités ? (ex. transformation à la ferme, vente directe...). Si oui, précisez
<p>Plan d'exploitation (joindre un plan qui mentionne au minimum les éléments ci-dessous pour les activités bio ET non bio. Il doit être <u>daté</u> et les <u>dimensions</u> annotées ; précisez ce qui est destiné au bio et au non bio).</p> <ul style="list-style-type: none"> - position des étables / poulaillers et leur dimension / capacité - position des silos (couloir, tours) et leur capacité de stockage - position des hangars de stockage et leur capacité (aussi ceux en dehors de l'exploitation) - toute autre information utile 	

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Groupes d'opérateurs :

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Conditions de certification d'un groupe d'opérateurs : cf FEU-BIO-00010 « Note explicative – agriculture biologique »

Nom de l'opérateur	N° d'entreprise	Adresse du site	Chiffre d'affaire annuel Bio / ou valeur standard de la production biologique (estimation)	N° de troupeau	Signature du membre

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement UE 2018/848 art. 34 et art 36, et le règlement délégué UE 2021/715)

Je, soussigné, m'engage à respecter l'ensemble des dispositions communautaires et régionales régissant le mode de production biologique. Ces règles sont notamment définies par le règlement UE 2018/848, les règlements d'exécution et d'actes délégués et les Arrêtés régionaux concernant le mode de production biologique et à confier le contrôle de mon exploitation au CdL. Je m'engage à communiquer au CdL toute modification qui aurait lieu en cours d'année par rapport à ce formulaire de notification.

J'autorise le CdL à publier mes coordonnées complètes et les données de mon certificat sur son site www.comitedulait.be et à transmettre ces données au Service Publique de Wallonie.

Je certifie que les informations indiquées sur ce formulaire ainsi que sur le formulaire de notification de parcelles sont sincères et véritables.

Date :

Signature :

Merci de renvoyer les documents suivants complétés et signés au CdL :

- le formulaire de notification d'activités
- la notification des parcelles accompagnée des orthophotoplans
- le plan d'exploitation
- le contrat en deux exemplaires

Par courrier au Comité du Lait, route de Herve 104, 4651 Battice

Par mail à l'adresse certification@comitedulait.be

Par fax au 087/69.26.40

Réservé au CDL

Date de réception de la notification : Tous les doc. présents et en ordre : oui / non

Remarques : Date de prise d'effet :